

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2011/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 juin 2011

DCM N° 11-06-30-46

Objet : Communications et Décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

Rapporteur : M. le Maire

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

Décisions rendues

DATE DECISION	NATURE DE LA DECISION	OBJET	N° ACTES	ELU /JURIDICTION CONCERNEE	OBSERVATIONS / DECISIONS
2 mai 2011	Ordonnance	Recours contre le jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg du 13 septembre 2010 annulant la décision du Maire du 20 novembre 2006 portant changement d'affectation de l'intéressé, ainsi que de sa notation 2006 et enjoignant la Ville à le réintégrer à un poste équivalent	5.8	Conseil d'Etat	Ordonnance de désistement du 2 mai 2011.
12 mai 2011	Jugement	Demande d'indemnisation du préjudice moral résultant d'une chute sur la voie publique le 15 juillet 2005. Appel en garantie formé par la Société défenderesse vis-à-vis de la Ville de Metz	5.8	Tribunal Administratif	Rejet de la requête.
12 mai 2011	Jugement	Demande visant l'annulation du titre de recette exécutoire, émis par la Ville de Metz, d'un montant de 941,40 Euros correspondant à l'indemnité de stationnement à la Foire Internationale de Metz	5.8	Tribunal Administratif	Rejet de la requête.
25 mai 2011	Ordonnance	Requête suspension contre les travaux entrepris par la Ville de Metz dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de transport en commun en site propre	5.8	Tribunal Administratif	Rejet de la requête.

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 17

Référence nomenclature «ACTES» : 5.8